



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Brèves...



Comment le CÉAS a-t-il fonctionné durant la période de confinement ? Quelles conséquences pour l'association au niveau de la vie associative, des activités prestataires, de la situation financière ?

Mi-mars, au moment du confinement, le CÉAS comptait quatre salarié(e)s : trois en contrat à durée indéterminée (deux à temps complet et une à 60 %), plus une en contrat à durée déterminée, sur une période de trois mois.

D'emblée, le CÉAS a opté pour ne pas recourir au dispositif de l'activité partielle. Les motifs : faciliter l'intégration de deux nouvelles salariées ; assurer une continuité sur certaines prestations ; pouvoir engager un travail de prospective...

Concrètement, un salarié a assuré une permanence physique dans les locaux sur toute la période de confinement. Les trois autres salariées ont travaillé à leur domicile. L'installation informatique du CÉAS et différents équipements acquis ces dernières années ont contribué à ce fonctionnement (accessibilité du serveur à distance, harmonisation des logiciels utilisés, sécurisation des installations...). Par contre, ce travail à distance a généré une forte augmentation des temps d'échanges (essentiellement par courriel) – mais le fait que deux des quatre salariés soient en poste depuis peu a accentué cette nécessité de concertation.

Alors, à quelles missions s'est consacrée l'équipe salariée ?

Le CÉAS – via son activité d'enseignement à l'UCO Laval – a très vite dû s'adapter à une pédagogie à distance. L'expérience a très rapidement révélé que pour maintenir une qualité d'enseignement, il faut y consacrer énormément de temps en préparation et en suivi. Chronophage !

Au niveau de la formation continue des aides à domicile, toutes les actions programmées ont fait l'objet d'une annulation. A contrario, cette situation a permis au CÉAS d'être très disponible auprès des aides à domicile qu'il accompagne dans leur démarche de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DE.AES).

En outre, le CÉAS a poursuivi ses accompagnements auprès des responsables associatifs qui l'ont sollicité dans le cadre de son Centre de ressources et d'information pour les bénévoles (Crib).

Et puis le temps dégagé a permis à l'équipe salariée (entre autres) de s'investir dans l'écriture d'articles ou de dossiers pour le site Internet et les diverses publications. La liste de tout ce que le CÉAS a produit durant la période de confinement est longue. Les « CÉASsement... vôtre » du site Internet en donnent une idée. Notons encore la création d'un nouveau *Cahier sociodémographique* – en l'occurrence sur la ville de Laval. Sans oublier la création d'une page Facebook ([@ceasmayenne](https://www.facebook.com/ceasmayenne)) pour informer les abonnés à cette page, instantanément, des nouvelles productions.

Les salariés ont maintenu les liens avec le Conseil d'administration par le biais du compte rendu hebdomadaire sur la vie associative et les activités prestataires... Ce qui a donné lieu, parfois, à des échanges par téléphone ou messagerie électronique.

Malgré le maintien de l'activité, y a-t-il un revers à ce confinement ?

Au niveau de la vie associative, l'annulation de la rencontre du 18 mars ⁽¹⁾ avec Arnaud Roiné, photjournaliste en résidence, et Cyril Daydé, directeur des Archives départementales, constitue nécessairement une déception. Leur riche contribution, publiée respectivement dans *La Lettre du CÉAS* d'avril et de mai, a partiellement levé tout regret... Un projet partenarial prévu en novembre 2020 dans le cadre du Press'tiv@l, fait également l'objet d'un report en 2021.

Au niveau des prestations, des structures ont différé la poursuite ou le lancement de diverses actions. Le champ de la formation surtout a été mis à l'arrêt : formation continue des aides à domicile, formations aux valeurs civiques et citoyennes des volontaires, formation de responsables bénévoles...

Les conséquences financières sont et seront nécessairement lourdes. Le CÉAS a néanmoins bénéficié du Fonds de solidarité pour soutenir les très petites entreprises (État) et d'une « *prime de relance mutualiste* » des Assurances du Crédit Mutuel.

Le CÉAS disposait d'une trésorerie qui lui a permis de régler les salaires et les diverses charges, mais il est nécessairement impératif que l'activité reprenne à un rythme soutenu dès septembre.

L'équipe salariée – pas autant qu'elle l'aurait souhaité – a mis à profit la période pour préparer l'avenir. Les premiers jalons sont porteurs de renouvellement et de développement.



www.ceas53.org

[@ceasmayenne](https://www.facebook.com/ceasmayenne)

(1) – Organisation en partenariat avec l'UCO Laval.